

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
AFFECTÉ A LONS ASH ADJOINT IA-DASEN
(temps complet)**

Condition préalable à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF.

Missions

- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de circonscription, dans le cadre des priorités nationales, académiques et départementales.
- Prendre part au recueil et à l'analyse de données nécessaires au pilotage de la circonscription.
- Conduire des actions de formation initiale et continue, présentes et distancielles, aux niveaux académique, départemental et local dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH)
- Contribuer, sur le plan pédagogique, à la création, la modification ainsi que la mise à disposition de ressources ou de parcours de formation à distance / hybrides (FOAD / m@gistère). Assurer le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans ces parcours de formation à distance / hybrides.
- Accompagner les enseignants débutants dans l'ASH.
- Répondre à la demande d'aide ou de conseils pédagogiques émanant d'enseignants de la circonscription et d'inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré.
- Assister les équipes enseignantes des SEGPA, de l'EREA et des unités d'enseignement dans la réalisation et la mise en œuvre de projets pédagogiques.
- Contribuer à la procédure de contrôle des connaissances requises des enfants handicapés instruits dans la famille.
- Assurer la gestion administrative de dossiers spécifiques au sein de l'équipe de circonscription.
- Contribuer à la mise en ligne de ressources sur le site de circonscription ASH.
- Représenter l'inspecteur de circonscription ou l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura dans certaines instances ou manifestations locales. Assurer l'intérim en cas d'absence de l'IEN.
- Contribuer à la réflexion pédagogique entreprise à l'échelon départemental et académique (groupes de travail notamment).
- Participer à certains jurys de concours ou certaines commissions, au niveau départemental ou académique.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'IEN ASH.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissance du système éducatif.
- Connaissance :
 - o de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
 - o des modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
 - o des structures et dispositifs visant à répondre à la diversité de leurs besoins ;
 - o du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées, de l'équipe pluridisciplinaire, de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Connaissance des programmes en vigueur (premier et second degrés) et de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire, réflexion quant aux adaptations possibles dans l'ASH.
- Expérience de la formation d'enseignants, notamment dans l'enseignement adapté et spécialisé.
- Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Compétences en informatique :
 - o Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e);
 - o capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD / m@gistère).
- Disponibilité.

La possession du CAPA-SH constitue un atout.